MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

AVENANT au CONTRAT pour les sites proposés ou désignés au titre de NATURA 2000

NATURA 2000

Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires rurales

cerfa
12468*01

- Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages
- Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages
- Vu le règlement (CE) 1257/99 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
- Vu le règlement (CE) 445/2002 de la Commission du 26 février 2002 portant modalités d'application du règlement (CE) 1257/99
- Vu les articles L.414-3 du code de l'environnement et R.214-28 à R.214-33 du code rural
- Vu le décret du 16 décembre 1999 modifié relatif aux subventions de l'État pour les projets d'investissement
- Vu le décret n° 2000-1241 du 11 décembre 2000 pris pour l'application des articles 10 et 14 du décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement
- Vu la circulaire MATE/DNP/MAP/DERF/DEPSE n°162 du 3 mai 2002

- ***Vu la demande du contractant remise complète au service instructeur le*** |__||__|/__||__|/__||__||__||__|
- ***Vu les engagements comptables numéros*** _____
  _____
- ***Vu les cahiers des charges annexés au présent contrat***

Contrat n° |__| |__||__| |N||__| |__||__| |__||__||__||__|

ENTRE

L'État représenté par Mme / M. _____ , Préfet(e) du département de_____

ET

M. Mme, Mlle *(rayer les mentions inutiles)* Nom / *Dénomination sociale*(1) :_____

_____

Prénoms _____ *forme juridique*(1) _____

Nom de jeune fille _____ _____

Né(e) le |__||__|/|__||__|/|__||__||__||__| à _____ *le cas échéant nb total d'associés*(1) _____

Département / Pays_____

Nom de naissance et prénom du conjoint _____

Nom et prénom du représentant(1)_____

Agissant en qualité de(1) _____

Adresse permanente du bénéficiaire_____

Code postal |__||__||__||__||__| Commune _____

N° de téléphone |__||__| |__||__| |__||__| |__||__| |__||__| N° de télécopie |__||__| |__||__| |__||__| |__||__| |__||__|

Mél_____

N° SIREN / SIRET |__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__|

Qualité du bénéficiaire : Propriétaire ☐ Mandataire ☐ Titulaire d'un bail ☐ Autre ☐

le cas échéant N° PACAGE |__||__||__||__||__||__||__||__||__|

(1) ***personnes morales uniquement***

La loi 78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. Les informations mentionnées sont obligatoires. La loi vous donne le droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

Contrat N° : |__| |__||__| |N||__| |__||__| |__||__||__||__|

Préambule

Le présent contrat définit les conditions dans lesquelles les mesures de conservation ou de restauration des habitats et des espèces ayant justifié la proposition d'un site au titre du réseau Natura 2000 (pSIC: site proposé en Site d'Importance Communautaire; SIC : Site d'Importance Communautaire; ZSC : Zone Spéciale de Conservation ou ZPS : Zone de Protection Spéciale) doivent être mises en œuvre. Il décrit les engagements du bénéficiaire ainsi que les modalités de participation financière de l'État et des autres cofinanceurs éventuels.

Le présent contrat doit être accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Pour tous les demandeurs :

- Une copie lisible du relevé d'identité bancaire ou postal
- Un extrait original de matrice cadastrale (de l'année N ou N-1) ainsi que le plan cadastral portant localisation de la (ou des) mesure(s)
- Dans le cas d'un représentant légal, une attestation de pouvoir du signataire l'autorisant à présenter et à signer la demande, une copie du (des) mandat(s) ou de la (des) décision(s) administrative(s) mandatant le représentant pour intervenir sur les parcelles susmentionnées
- La délibération de l'organe compétent de la collectivité ou de l'organisme public approuvant le projet et le plan de financement, le cas échéant

- Cas particuliers (cocher la case si nécessaire) :

- Si le demandeur n'a jamais fait de demande d'aides au titre du Règlement de Développement Rural, joindre :
  - ☐ Une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille
  - ☐ Une attestation notariée de propriété si l'actualisation de la matrice cadastrale n'a pas été faite au moment de la demande

  Pour les associations :
  - ☐ Une copie de la publication au JO ou récépissé de la déclaration à la Préfecture avec la liste des membres du conseil d'administration
  - ☐ Une copie de l'arrêté approuvant la convention publié au JO ou au recueil des actes administratifs de la préfecture avec la liste des membres du conseil d'administration

  Pour les sociétés :
  - ☐ Un extrait Kbis
- Pour toutes les personnes morales
  - ☐ Eléments comptables au 31 / 12 / N-1
  - ☐ Indication du régime TVA
- Pour les personnes morales dont les projets d'investissement sont supérieurs à 23000 euros
  - ☐ Une copie des statuts ou de la convention constitutive
  - ☐ Dernière liasse fiscale complète ou les derniers bilans et comptes de résultat approuvés par l'assemblée
  - ☐ Rapport du commissaire aux comptes s'il y en a un
- Pour les agriculteurs et les personnes morales de droit public mettant des terres à disposition d'exploitants de manière indivise.
  - ☐ Le dernier relevé parcellaire MSA
  - ☐ Une copie de la dernière déclaration PAC (S2 jaune)
- Pour les structures financées par le MEDD (Associations de protection de la nature, réserves, conservatoire botanique, etc.)
  - ☐ Une attestation de non double paiement
- Autre (préciser)
  - ☐ _____
  - ☐ _____

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception du dossier de demande d'aide(s) (par le service instructeur), l'administration informe le demandeur du caractère complet de ce dossier ou réclame la production des pièces manquantes. Dans ce dernier cas, le délai est suspendu.

En l'absence de réponse de l'administration à l'expiration du délai de 2 mois, le dossier est réputé complet.

La responsabilité du bénéficiaire est limitée aux seuls engagements souscrits par ce contrat.

Chaque année, une déclaration annuelle des engagements précisera la nature et les modalités de financement des engagements souscrits au titre du présent contrat.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Contrat N° : |__| |__||__| |N||__| |__||__| |__||__||__||__|

Localisation des parcelles

SURFACE TOTALE CONTRACTUALISEE (en ha) :

MATRICE CADASTRALE								Type de mandat (1)	Code du site où est incluse la parcelle
Identification des parcelles cadastrales					Contenance		Nature de culture		
N° du département	N° INSEE de commune	Section / plan	N° de parcelle	Subdivision fiscale	ha	a			
									FR
									FR
									FR
									FR
									FR
									FR
									FR
									FR
									FR
									FR
									FR
									FR
									FR
									FR
									FR
									FR
									FR
									FR
									FR

(1) Reporter selon le cas

***PP** : Pleine propriété* ***NP** : Nu propriétaire* ***IND** : Indivision* ***USU** : Usufruitier* ***E** : Emphytéote*

***CMN** : Convention de gestion des milieux naturels* ***AOT** Autorisation d'occupation temporaire* ***CS** : Concession* ***BECV** : Bail emphytéotique civil* ***BECM** : BE. commercial*

***CE** : Contrat d'entreprise* ***BCI** : Bail civil* ***BL** : Bail à loyer* ***BCH** : Bail de chasse* ***BP** : Bail de pêche*

***VT** : Vente temporaire d'usufruit* ***CMD** : Convention de mise à disposition* ***COP** : Convention d'occupation précaire* ***BDC** : Bail à domaine congéable* ***CO** : Commodat (prêt à usage)*

***CPP** : Convention pluriannuelle d'exploitation ou de pâturage* ***BCM** : Bail commercial* ***ECH** : échange* ***AUT** : Autre (joindre attestation)*

Contrat N° : |__| |__|__| |N|__| |__|__| |__|__|__|__|

Engagements pris par le bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les mesures suivantes décrites dans le DOCOB et à respecter les cahiers des charges s'y rapportant :

NB : seuls les engagements souscrits sur des parcelles incluses dans le périmètre du site proposé au titre de Natura 2000 pourront faire l'objet d'une rémunération dans le cadre du contrat.

Durée du contrat :

Type de milieux	Nb d'unités engagées	Unités (ha, ml, pct)	Code du site	Code habitat/ espèce	Code mesure	Mesure prévue dans les cahiers des charges du DOCOB	Montant demandé			Réservé à l'administration			
							Investissement		Aide annuelle /ha,/ml /an	Montant retenu HT ou TTC[1]	Taux de subvent (Invest.)	Mesure RDR (i.2.7, t)	Cofi O/N
							Montant (net ou /ha, /ml) HT	Année de début					
ENGAGEMENTS **NON** REMUNERES													
			FR										
			FR										
			FR										
			FR										
			FR										
			FR										
			FR										
ENGAGEMENTS REMUNERES													
			FR										
			FR										
			FR										
			FR										
			FR										
			FR										
			FR										
			FR										
			FR										

	Investissements	Aides annuelles	GLOBAL
TOTAL retenu			
TOTAL du projet (HT ou TTC)			
Taux de subvention			

[1] Si le bénéficiaire récupère la TVA, le montant de l'aide est calculé hors taxes

Contrat N° : |__| |__||__| |N||_| |__||__| |__||__||__||__|

Plan de financement (réservé à l'administration)

CALENDRIER PREVISIONNEL

Mesure RDR	Code mesure	Année 1 20_____	Année 2 20_____	Année 3 20_____	Année 4 20_____	Année 5 20_____	Année 6 20_____	Année 7 20_____	Année 8 20_____	Année 9 20_____	Année 10 20_____	TOTAL
Mesure i.2.7 : aide aux investissements spécifiquement destinés à protéger des espèces et des habitats liés à la forêt dans les sites proposés au titre de Natura 2000 :												
i.2.7												
i.2.7												
i.2.7												
i.2.7												
i.2.7												
i.2.7												
i.2.7												
i.2.7												
Sous-total mesure i.2.7												
Mesure t : protection de l'environnement en zone Natura 2000 (hors agroenvironnement et mesures forestières) :												
t												
t												
t												
t												
t												
t												
t												
t												
t												
t												
Sous-total mesure t												
TOTAL toutes mesures												

Contrat N° : |__| |__||__| |N||_| |__||__| |__||__||__||__|

VENTILATION DES MONTANTS PAR FINANCEUR

Mesure RDR	Code mesure	MEDD	FEOGA	Autre(1) _____	FEOGA	Autre(1) _____	FEOGA	Autre(1) _____	FEOGA	Autre(1) _____	FEOGA
Sous-total mes i.2.7											
Sous-total mes. t											
TOTAL (toutes mesures)											

(1) Indiquer, par exemple le Conseil général, Conseil Régional, PNR, Commune … **Préciser si CPER**

Contrat N° : |__| |__||__| |N||_| |__||__| |__||__||__||__|

Informations relatives aux engagements liés au présent contrat

- Respecter les engagements souscrits durant toute la période contractuelle.
- Déclarer chaque année le respect de l'intégralité de ses engagements conformément au document d'objectifs.
- Signaler au préfet (service instructeur) toute modification de la demande.
- S'engager à obtenir, conserver et fournir tout document ou justificatif demandé et à permettre et faciliter l'accès des parcelles contractualisées ainsi que toutes vérifications nécessaires aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements sollicités.
- S'engager à commencer les premiers travaux au plus tard dans les 2 ans suivant la date de signature du présent contrat et à les terminer au plus tard dans les 4 ans suivant la date de début d'exécution et en tout état de cause avant la fin du contrat.
- Se soumettre aux contrôles : les contrôles sont réalisés sur l'ensemble des parcelles de la propriété et sur la totalité des engagements (rémunérés ou non) souscrits dans le cadre du contrat ; au moins 5% des contrats sont contrôlés chaque année.

Prise d'effet et durée du contrat

Le présent contrat prend effet à la date suivante : |__||__|/|__||__|/|__||__||__||__| pour une durée totale (supérieure ou égale à 5 ans) de |__| ans sans préjudice de conditions de durée particulières liées à des engagements spécifiques (cf. engagements pris par le bénéficiaire).

Modification du contrat ou de la situation

Toute modification concernant le bénéficiaire du présent contrat ou les engagements pris dans le cadre des mesures souscrites doit être communiquée au préfet (service instructeur) qui appréciera l'opportunité de signer un avenant au présent contrat.

Conformément à l'article R. 214-33 du code rural « en cas de cession, en cours d'exécution du contrat, de tout ou partie du bien sur lequel porte le contrat, le contrat peut être transféré à l'acquéreur. Le transfert, emportant la poursuite des engagements souscrits est effectué par avenant au contrat.

Si le transfert n'a pas eu lieu, le contrat est résilié de plein droit et le cédant est tenu de rembourser les aides perçues.

Toutefois, le préfet peut dispenser le cédant de rembourser les aides perçues lorsque sont réunies les conditions prévues [aux articles 30, 31 et 32 du règlement (CE) 445-2002] dans les cas de force majeure mentionnée à l'article [33] de ce même règlement ou au regard de circonstances particulière en l'espèce. »

Dispositions Financières

L'État s'engage à verser au bénéficiaire en contrepartie des engagements pris par celui-ci une aide d'un montant de _____euros maximum, conformément au plan de financement ci-joint.

Le CNASEA, en tant qu'organisme payeur agréé auprès de l'Union Européenne, effectuera le paiement de l'aide (parts nationale(s) et communautaire), sous réserve des vérifications comptables et de la disponibilité des crédits. Le cas échéant, les différentes fractions de l'aide pourront être imposables au titre des exercices de leur encaissement.

Chaque année, les aides seront versées dans les conditions suivantes :

- **80 % du montant des investissements** prévus dans l'année à titre d'acompte au plus tard 2 mois après réception des pièces justificatives ;
- **le solde des investissements** au plus tard 2 mois après réception des pièces justificatives ; chaque investissement ne pourra faire l'objet de plus de deux versements ;
- **pour les mesures annuelles**, le paiement s'effectuera pour la 1ère année dans le courant du 3ème mois suivant la prise d'effet du contrat puis pour chaque année suivante au plus tard 3 mois après réception de la déclaration annuelle des engagements.

Dans le cadre de mesures réalisées sur plusieurs années, les aides prévues pour leur financement seront acquises au contractant à la date de leur versement, après production des pièces justificatives et sous réserve de la disponibilité des crédits.

Non respect des engagements, contrôles, sanctions

Conformément à l'article R. 214-32 du code rural, « (…) des contrôles sur pièces sont effectués par les services déconcentrés de l'État. Ceux-ci peuvent après en avoir avisé au préalable le bénéficiaire du contrat, vérifier sur place les engagements souscrits. L'opposition au contrôle entraîne la suppression des aides prévues par le contrat.

Lorsque le bénéficiaire ne se conforme pas à l'un de ses engagements, les aides prévues au contrat peuvent être, en tout ou partie, suspendues ou supprimées. Si la méconnaissance de ses engagements par le bénéficiaire du contrat est de nature à remettre en cause son économie générale, le contrat est résilié et toute aide perçue en exécution est remboursée au CNASEA.

Contrat N° : |__| |__||__| |N||_| |__||__| |__||__||__||__|

En cas de fausse déclaration due à une négligence grave du bénéficiaire du contrat, les aides prévues au contrat sont supprimées pour l'année civile considérée. Si la fausse déclaration a été commise délibérément, les aides sont supprimées également pour l'année suivante.

Les décisions de suspension et de suppression des aides ou de résiliation du contrat sont prises après que l'intéressé a été mis en demeure de présenter ses observations. »

En outre, conformément à l'article 63 du R (CE) 445/2002, le bénéficiaire est aussi exclu de toutes mesures de développement rural prises au titre du chapitre concerné du règlement (CE) n° 1257/1999.

Litiges

En cas de litige, le tribunal compétent sera le tribunal administratif de ……

Le bénéficiaire du contrat

- **Certifie sincères et véritables les informations contenues dans tous les formulaires**
- **Déclare ne pas percevoir d'aides au titre de l'agroenvironnement (dans ou hors CTE, CAD, PHAE, etc.) sur les parcelles contractualisées, ni les déclarer comme exploitées à la MSA ou à la PAC (S2jaune) pendant la durée du contrat**
- **S'engage à obtenir, conserver et fournir tout document ou justificatif demandé et à permettre et faciliter l'accès des parcelles contractualisées ainsi que toutes vérifications nécessaires aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements sollicités**
- **Déclare sur l'honneur ne pas avoir cédé de quelque manière que ce soit ses droits de jouissances sur les parcelles déclarées dans le présent contrat.**

Signature, nom et qualité du bénéficiaire : **Le (la) préfet(e)**

Date |__||__|/|__||__|/|__||__||__||__| **Date** |__||__|/|__||__|/|__||__||__||__|